

ANNEXE FICHE 1

Les étapes de signature du compte-rendu d'entretien professionnel

Différents acteurs interviennent dans la rédaction et la signature d'un compte-rendu d'entretien dans ESTEVE. Le CREP suit un processus de signature en conformité avec le décret n°2010-888 du 28/07/2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État.

Les cinq étapes de l'entretien professionnel sont schématisées ci-dessous :

